

Afac-Agroforesteries

3, la pépinière – Pôle de l'arbre, route de Redon

44290 Guéméné Penfao

contact@afac-agroforesteries.fr



APPEL A PROJETS

« Plantons 1 million d'arbres en France »

saison 2015-2016

**de l'Afac-Agroforesteries
avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France**

Date et heure limites
de la réception des candidatures

**Mercredi 15 juillet 2015
à 16h**

ARTICLE 1 : OBJET ET CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPEL A PROJETS

Avec bientôt 2 millions d'arbres plantés d'ici fin 2015 dans le cadre du programme «Plantons pour la planète», la Fondation Yves Rocher – Institut de France, consciente des enjeux partout en France sur la qualité de l'eau, les sols, les paysages, la biodiversité et le climat, poursuit résolument son engagement sur les haies et les arbres champêtres. Cet appel à projets ouvre un nouveau partenariat entre l'Afac-Agroforesteries et la Fondation pour le financement de plantation de 1million d'arbres sur 3 ans (saison 2015-2016, saison 2016-2017 et saison 2017-2018). Ce nouveau programme de plantation est pionnier en matière de haute-qualité de plantation puisqu'il porte l'évolution des pratiques émergentes autour de l'arbre hors-forêt : le développement de la filière «Arbres et Arbustes d'Origine Locale» (AAL).

Contexte



Les structures réunies au sein du réseau Afac-Agroforesteries plantent annuellement un million d'arbres ou d'arbustes, dont 400 000 arbres avec la Fondation : haies agricoles pour la protection climatique des animaux et des cultures, la régénération des sols, la qualité et la circulation de l'eau mais aussi pour la production de biomasse, la valorisation des paysages ...

Les opérateurs replantent le long des routes et des chemins, autour et dans les parcelles agricoles et réalisent des opérations de verdissement de quartiers périurbains ou ruraux. Dans le cadre de la TVB et des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique), il contribue également au développement de projets de territoires résilients.

Cependant, il est impossible, aujourd'hui, de connaître l'origine des plants mis en terre dans les grands chantiers (infrastructures, carrières, etc.), les aménagements paysagers et les replantations de haies dans l'espace rural. La traçabilité existe dans la filière forestière (MFR, Matériel Forestier de Reproduction) mais ce matériel est essentiellement utilisé pour les plantations à finalité de boisement et il ne concerne que les hauts-jets (Chêne, Merisier, Frêne, ...). Toutes les espèces buissonnantes, hautes et basses utilisées pour les plantations de haies ne disposent d'aucune traçabilité ou de certification.

Or, la diversité génétique et l'adaptation aux contextes pédoclimatiques locaux sont essentielles pour la qualité des plantations et leur durabilité en période de changement climatique. L'identité des terroirs français est faite aussi de leur patrimoine vivant d'arbres, arbustes infiniment variés. En introduisant des espèces végétales sans appartenance locale avérée, on prend le risque de plantations fragiles et peu résistantes (maladies, parasites invasifs) et d'une banalisation des territoires.

L'étude «démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale», qu'on nommera de manière plus concise « AAL», est une réponse de l'Afac-Agroforesteries et de ses partenaires (la Fédération de Conservatoires Botaniques Nationaux et Plante&Cit ) à l'appel à projets « conservation et utilisation durable d'esp ces v g tales indig nes pour d velopper des fili res locales », lanc  par le Minist re de l' cologie dans le cadre de la Strat gie nationale pour la biodiversit  en 2011.

Des outils techniques sp cifiques ont  t  mis en place pour d finir les activit s de cette fili re de production et  tablir un plan de sensibilisation des publics cibl s qu'ils soient donneurs d'ordre, prescripteurs ou acteurs de terrain. Ces diff rents outils valid s techniquement et scientifiquement sont pr sent s sous forme de fiches de r colte et de culture des principales esp ces ligneuses, de d finition de la typologie des sites de r colte et des protocoles de r colte, de la s curisation de l'acc s   la ressource en graines ou boutures. Ces cahiers techniques sont consultables sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries. Ainsi, la mise en place d'un label «v g tal local» permettra de certifier et de contr ler l'origine et la qualit  des plants utilis s par les op rateurs et les planteurs.

Ainsi, l'Afac-Agroforesteries entend proposer des outils pour restaurer et dynamiser la biodiversit  par l'introduction d'un mat riel v g tal d'origine locale certifi e et fait appel   la Fondation lancer et soutenir financie rement la plantation d'arbres et d'arbustes d'origine locale certifi e.

L'engagement de la Fondation en faveur de la plantation d'arbres est unique en France en premier lieu pour son ampleur. En effet, depuis le lancement du premier appel   projets en 2010-2011, ce programme a permis l' volution de la plantation de haies, de fa on significative. Ce partenariat accompagne environ 25% de l'ensemble des haies plant es en France chaque ann e. Le soutien pour des plantations de qualit  avec le montage de la fili re AAL, est, dans un deuxi me lieu, le gage d'une confiance que porte la Fondation au r seau d'op rateurs de l'Afac-Agroforesteries pour leurs actions innovantes et exp rimentales. Ce nouveau programme d'aide   la d marche AAL, permettra d'enclencher et de f d rer des initiatives locales,   l' chelle nationale. Aujourd'hui, l'Afac-Agroforesteries n'a pas encore toute la visibilit  sur le nombre d'op rateurs capables de pr coniser et d'utiliser des plants d'origine locale certifi s. Les trois campagnes du programme « Plantons 1 million d'arbres en France » doivent permettre la mont e en puissance de l'utilisation des plants certifi s d'origine locale et donc le d veloppement et la p rennisation de la fili re. Le soutien apport  par la Fondation confortera l'investissement de l'Afac- Agroforesteries et de son r seau en faveur de ces plants d'origine locale.

Objectifs de l'appel à projets

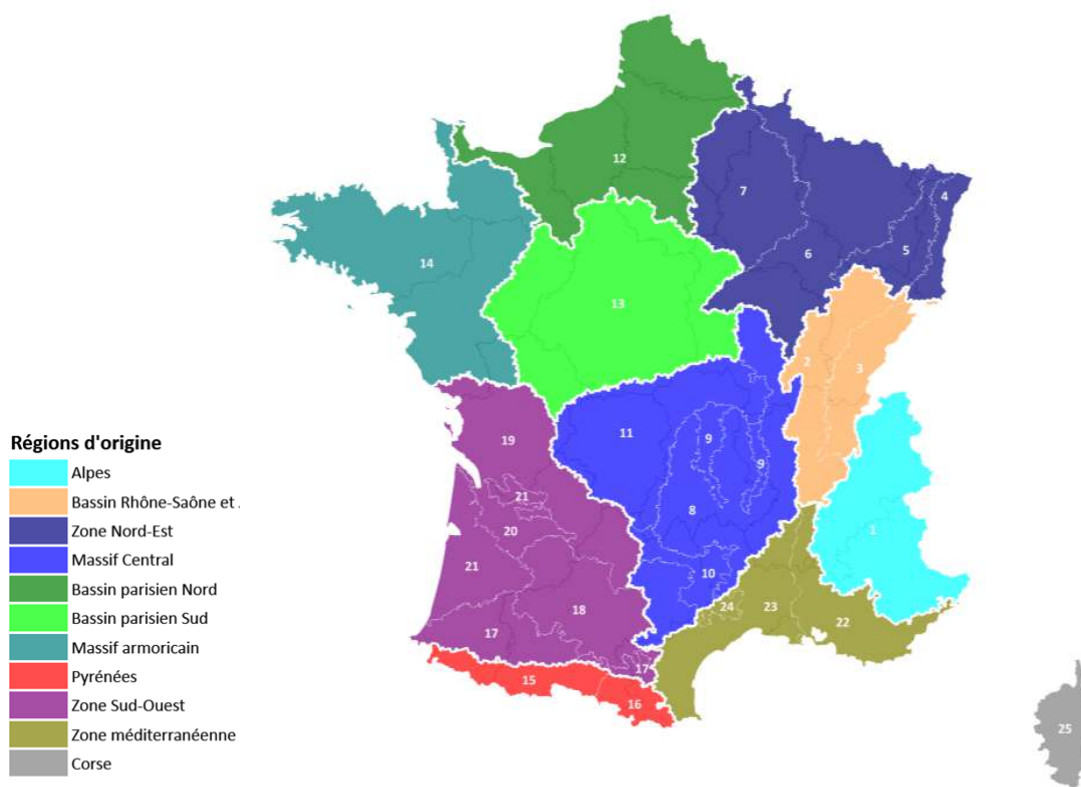
Objectifs quantitatifs du programme :

Ce programme a donc pour objectif principal la plantation de 1.000.000 (un million) d'arbres au cours des campagnes de plantation des saison 2015-2016, saison 2016-2017 et saison 2017-2018, dont 200.000 (deux cent mille) plants « certifiés d'origine locale ».

Objectifs cartographiés :

La carte des différentes régions d'origine a été élaborée suivant les grands ensembles biogéographiques français. Ce sont onze régions d'origine métropolitaines. Elles sont divisées en unités naturelles qui correspondent aux différences climatiques, pédologiques ou biogéographiques existantes au sein des régions d'origine. L'un des objectifs de ce nouveau partenariat sera de développer des filières de production « arbres et d'arbustes d'origine locale » pour chaque région d'origine. Pour ainsi conserver la diversité génétique des arbres de chaque territoire et engager des replantations avec des arbres issus de semences locales.

Carte des 11 régions d'origines



Objectifs de l'Afac-Agroforesteries à travers cet appel à projets :

- planter 400.000 arbres en France
- inciter les opérateurs à planter « végétal local »
- avoir une diversité d'opérateurs (différence d'échelle d'action, variété de missions et d'objectifs, diversité géographique à l'échelle nationale, pratiques spécifiques, ...)
- donner de la multifonctionnalité des 400.000 d'arbres plantés
- conserver et augmenter la diversité génétique des arbres et des arbustes pour en augmenter leur résistance et adaptabilité
- atténuer les effets du changement climatique et tout en s'y adaptant
- utiliser durablement les espèces végétales indigènes et donc conserver le patrimoine génétique végétal local
- pérenniser les plantations pour maintenir une diversité biologique et des écosystèmes (trame verte et bleue de qualité)
- lutter contre la banalisation des paysages ruraux à l'échelle nationale
- maintenir la qualité des eaux et lutter contre l'érosion accrue des sols
- sensibiliser les agriculteurs, les élus et le grand public à l'utilité des arbres champêtres
- renforcer et développer la dynamique en faveur de la conservation de plantation et d'un entretien respectueux des arbres champêtres et des haies
- constituer un véritable observatoire et une base de données solide sur les actions de plantations de haies et d'arbres hors-forêt en France

Sujet de l'appel à projets

Nombre d'arbres

Le candidat peut déposer un dossier pour un :

- Minimum de 2.000 arbres
- Maximum de 30.000 arbres (pouvant être réduit à 25.000 voire 20.000 arbres en fonction des demandes).

Dans le nombre d'arbres demandés, le candidat indiquera le nombre de plants certifiés « végétal local » qu'il souhaite utiliser.

Durée du programme

Lors de cet appel à projets, le candidat s'engage à planter, entre NOVEMBRE 2015 et FIN AVRIL 2016 un nombre de plants d'arbres et d'arbustes qui aura été validé dans la convention avec l'Afac-Agroforesteries.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS

Lancement de l'appel à projets

Cet appel à projets est lancé par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre du programme « Plantons 1million d'arbres en France » en partenariat avec la Fondation. Il peut être obtenu sous format numérique à l'adresse suivante : afac-agroforesteries.fr

Conditions relatives aux candidats

Peuvent candidater :

- Organismes (association, chambre d'agriculture, collectivité, fédération, entreprise, recherche ou encore enseignement) :

Le seuil minimum pour candidater est de 2.000 arbres. Si le candidat démarre une activité de plantation depuis moins de 3 ans ou si l'activité de plantation est une activité annexe à l'activité principale de l'organisme alors ce minima peut être revu si le candidat le demande et au regard d'une argumentation. Le caractère pluri-annuel du projet est dans ce cas un atout.

- Agriculteurs :

L'attention de la commission portera sur le caractère environnemental de la plantation et les missions de conseil autour de ces plantations. Le candidat est invité à se rapprocher d'un organisme-conseil.

- Particuliers :

Les dossiers candidatant pour les tours de jardin ou pour les plantations horticoles, sauf en cas de mitoyenneté avec une parcelle agricole, seront rejetés. Le candidat doit justifier d'une démarche concertée avec son voisin-agriculteur, d'un minimum de 150m de haies et d'un conseil par un organisme professionnel «arbres champêtres, haies et agroforesteries». Cet organisme peut être utile pour présenter le dossier du présent candidat et solliciter la subvention pour lui. Des perspectives pluri-annuelles sont un atout.

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs dossiers à la fois.

Présentation du dossier de candidature (projets)

Le candidat doit impérativement, sous peine d'élimination de son projet, présenter un document (en version word et PDF) comportant les éléments suivants :

- une description du contexte dans lequel le projet de plantation s'inscrit (le territoire et ses dynamiques sociales, politiques, paysagères, d'infrastructures, environnementales ou agricoles)
- un tour d'horizon des acteurs engagés (de près ou de loin) dans ce projet ou d'acteurs que le candidat souhaiterait mobiliser pour ce projet de plantation
- un portrait du candidat : ses missions, ses engagements pour le bocage, l'environnement ou autre, ses méthodes d'actions, ses projets phares déjà menés, ses projets à venir
- une présentation de son engagement dans la démarche AAL (si il y a)
- une description de l'opération qui sera menée dans le cadre de ce programme sur la saison 2015-2016. Cette description s'attachera à montrer la diversité des sujets et des enjeux abordés par le projet de plantation.¹
- une présentation des réalisations similaires déjà effectuées antérieurement peut sérieusement appuyer la candidature.
- une présentation des bénéficiaires de ce projet de plantation
- une note argumentée sur l'utilisation de cette aide financière. Le financement du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» doit être un levier pour des plantations modèles qui ouvrent de nouvelles réponses. Le candidat doit orienter au moins une partie de ce financement vers des projets à haute-valeur, démonstratifs et innovants
- un calendrier opérationnel du projet
- des éléments iconographiques en rapport avec le projet présenté

Le candidat doit également remplir la **fiche de demande initiale** (en version excel) téléchargeable sur : <http://afac-agroforesteries.fr/plantons-yves-rocher/>.

¹ L'Afac-Agroforesteries est consciente que le candidat peut ne pas être en mesure de définir précisément les quantités de plants qu'il souhaite réaliser car il n'a pas encore de visibilité sur la saison de plantation et/ou qu'il ne sait pas encore si il aura des plants labellisés « végétal local ». Le nombre d'arbres indiqué dans le dossier par le candidat reste à titre indicatif.

Critères de l'appel à projets

Cahier des charges technique

Pour que ce soutien au réseau de professionnels soit un vrai levier pour diffuser des principes qui respectent les fonctionnalités des systèmes agroforestiers et de tous les arbres champêtres, l'Afac-Agroforesteries a décidé de préciser les données techniques minimales pour des plantations réellement multifonctionnelles. Le projet déposé par le candidat devra répondre à ce cahier des charges technique² :

- proposer des plantations respectueuses de l'environnement.
- 85% des plantations seront protégées par du paillage biodégradable.
- favoriser les implantations linéaires en limitant les bosquets.
- les bosquets ne peuvent représenter plus de 50% des plants de chaque opérateur. Les plants consacrés aux bosquets ne peuvent dépasser 500 plants par propriétaire. Chaque bosquet devra être composé au minimum de 20% d'arbres et de 5 espèces différentes. Aucun bosquet ne dépassera 5 ares (aucune dérogation possible) et ne sera contigu à un autre bosquet ou zone forestière.
- privilégier des plantations garantes de la biodiversité et résistantes.
- Les plantations linéaires, haies, ripisylves, ... devront être composées d'au moins 6 espèces par site de plantation (pas de dérogation possible).
- les plantations intraparcellaires devront être composées d'au moins 4 espèces par parcelle de plantation (contiguïté de plantation).
- la plantation doit être uniquement composée d'arbres et d'arbustes. Les couvre-sols ne sont pas finançables ; par couvre-sols, l'Afac-Agroforesteries retient une définition large qui intègre, les lianes, le lierre, les millepertuis, ...
- si le candidat est un particulier ou un agriculteur, et qu'il est suivi par un conseiller « arbres champêtres, haies et agroforesteries », il devra respecter les préconisations du technicien. Si tel n'est pas le cas, la plantation sera retirée du programme.
- chaque plant AAL déclaré comme tel devra être certifié par le label « végétal local »

² Si le projet présenté par le candidat ne respecte pas dans l'un ou plusieurs des critères suivants - par son contexte particulier, par des besoins très spécifiques, ... - le candidat ne doit pas hésiter à présenter un argumentaire d'une page qui appuiera le document de candidature. L'Afac-Agroforesteries est ouverte à toutes les innovations, les particularismes régionaux ou contraintes particulières.

Financements

Le soutien financier à la plantation

- Le financement est de 0,85 euro par plant d'arbre ou d'arbuste.
- Le financement est de 1,10 euro par plant d'arbre ou d'arbuste certifié « végétal local ».³

L'aide sera versée à l'opérateur au prorata des tiges d'arbres ou arbustes réellement plantés pendant la durée du programme (de novembre 2015 au 30 avril 2016).

Si le candidat est une structure qui encadre la plantation chez un planteur (propriétaire du sol et de l'arbre), alors il doit l'informer des modalités du financement de sa plantation par l'Afac-Agroforesteries. Cette information doit être écrite et avérée, sur la facture ou la convention de partenariat, ... L'opérateur s'oblige à créer et à conserver un dossier individuel par planteur qui sera consultable par l'Afac-Agroforesteries ou un expert de la Fondation.

³ **Candidater au label « végétal local »**

Attention, seuls les plants certifiés « végétal local » peuvent percevoir l'aide financière supplémentaire. Pour obtenir le label « végétal local » répondez à l'appel à candidature pour labelliser vos plants. Les dossiers de candidature seront ensuite étudiés par un comité de marque. Ces labellisations seront valables pour une période de dix ans et s'appliqueront aux espèces proposées par chaque candidat et validées par le comité de marque. Une première commission a eu lieu le 18 juin 2015. La prochaine commission de sélection aura lieu début novembre 2015. A noter que deux sessions sont organisées chaque année.

Téléchargez le dossier de candidature sur le site de la FCBN :

http://www.fcbn.fr/sites/fcbn.fr/files/ressource_telechargeable/dossier_de_candidaturevl.pdf

Pour d'autres informations, rendez-vous sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries :

<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/demarche-nationale-certification-darbres-arbustes-origine-locale/>

Contacts :

Afac-Agroforesteries : Michel Boutaud – boutaud@cren-poitou-charentes.org

FCBN : Sandra Malaval – sandra.malaval@cbnmp.fr – 05 62 95 87 86

Plante & Cité : Damien Provendier - damien.provendier@plante-et-cite.fr

Un financement modulable

Ce financement participe à la réalisation de la plantation ; il peut être affecté librement à des achats ou actions nécessités par la plantation : le conseil, les fournitures, le suivi dont voici des exemples de répartition :

- 100% ira au planteur
- 95% ira au planteur, 5% à la structure de conseil
- ou autre répartition

Ce financement peut également être modulé sur la globalité des opérations de plantation en fonction des critères du candidat retenu :

- l'opérateur souhaite favoriser le paillage biodégradable. Il est engagé pour 10.000 plants champêtres. L'opérateur peut réserver cette aide aux planteurs qui acceptent de passer du film plastique à une protection biodégradable de type paillage, BRF, ...
- certaines des plantations de l'opérateur sont déjà bien financées ; il souhaite concentrer l'aide du programme sur les projets les moins bien financés par ailleurs. Il peut financer 6.000 plants à 0.08 centimes et 4000 à 2 euros (ce n'est qu'un exemple ; les quantités et les montants sont à évaluer au regard des coûts et de la saison de plantation de l'opérateur). L'engagement financier de l'Afac-Agroforesteries reste identique ; pour cet exemple l'opérateur devra justifier de 10.000 plants champêtres plantés.

Dépassement de réalisation

En cas de dépassement de l'engagement prévu pour cette année de plantation, l'Afac-Agroforesteries se réserve le droit d'accepter ou de refuser le financement de ces plants supplémentaires au vu des résultats obtenus par l'ensemble des opérateurs.

Plafond

Aucun opérateur ne pourra être financé pour plus de 30.000 plants par saison de plantation.

Le nombre minimum de plants est de 2.000 arbres et arbustes champêtres par opérateur (dérogation possible pour les organismes en émergence, les exploitants agricoles, les structures d'animations, les opérations pilotes, ...).

Modalités des versements

Le versement des fonds s'effectuera en deux fois :

- un premier versement correspondant aux plants réalisés la première période de plantation (de novembre 2015-au 31 décembre 2015) aura lieu courant février 2017.
- un deuxième versement correspondant aux plants réalisés la deuxième période de plantation (du 1er janvier 2016 au 30 avril 2016) aura lieu courant septembre 2016.

Ces versements dépendent des remises de bilan par l'opérateur, d'une part et d'autre part de la perception des fonds de la Fondation par l'Afac-Agroforesteries.

La perception des fonds est conditionnée par l'adhésion de l'opérateur à l'Afac-Agroforesteries sur la durée du programme (être à jour pour 2014 puis pour 2015).

Bilan de plantation

Un bilan de plantation réalisée sera demandé à l'opérateur. Il est composé de différents éléments :

1° un tableau de bord à remplir, en format excel (ci-joint en ANNEXE 1) composé de trois tableaux :

- Fiche opérateur
- Bilan de plantation
- Fiche espèces

Ce tableau de bord sera complété et envoyé par l'opérateur, à l'Afac-Agroforesteries, sous format excel, deux fois dans l'année :

- En janvier 2016, comme 1er bilan de la période de plantation de novembre 2015 à début janvier 2016
- En mai 2016, comme complément au 1er bilan de plantation, pour la période de plantation de janvier 2015 à fin avril 2016

2° un descriptif détaillé d'une ou de plusieurs plantations exemplaires sera demandé à l'opérateur en fin de saison :

Le format :

- 1 page minimum (en word et pdf)

Le contenu :

- Titre du projet
- Nom de l'opérateur
- Localisation du projet
- Présentation du contexte (paysage, agricole, humain, ...)
- Thématique du projet
- Problématique et enjeux du projet
- Spécificité de la plantation
- Résultats attendus
- Composition de la plantation (la liste des espèces, la structure, ..)
- Deux illustrations (plan de plantation, dessins et/ou photographies, ...)
- Compléments souhaitables : une petite interview ou phrase clé du planteur, du conseiller ou de l'opérateur, ...

3° des photographies en action (plantation en cours, déroulage de paillage, préparation du sol, distribution des plants, plantation, mise en place des tuteurs, protections, ...). Les photographies seront adressées à l'Afac-Agroforesteries au format jpg, png, ... (pas de format .pdf) avec indication de la plantation (type de plantation et localisation géographique) photographiée et libre de droits d'usage pour toutes les personnes identifiables sur la photographie. L'opérateur abandonne les droits de ces photos à l'Afac-Agroforesteries qui s'oblige à indiquer les références de la prise de vue qui lui seront communiquées.

4° un bilan financier sur des états récapitulatifs de dépenses pour la totalité des opérations de plantation sur la durée du programme.

Le rendu de ces éléments du bilan de plantation, dans les délais impartis, conditionne le versement de l'Afac-Agroforesteries pour l'opérateur.

Journée de formation

Échanger les pratiques

Une rencontre de tous les opérateurs est organisée chaque année en début de saison par l'Afac-Agroforesteries. Elle aura pour objet de permettre de mieux se connaître, d'échanger sur les techniques, de faire valoir une pratique, ... afin d'améliorer les plantations. **La participation à cette réunion est obligatoire pour entrer dans le programme.** La signature des conventions aura lieu à cette occasion ou dans l'immédiat prolongement de cette journée. Les conventions non signées seront de fait annulées. La date et le lieu de cette journée seront communiqués ultérieurement.

L'Afac-Agroforesteries prévoit d'organiser au moins une journée de formation par région d'origine en fonction des opérateurs présents sur les trois saisons du programme. Ce sont des journées pratiques pour former l'opérateur à :

- Etre capable de choisir les sites de récolte avec une diversité génétiques suffisante
- Apprendre à récolter selon le cahier des charges « végétal local »
- Connaître les techniques de préparation de graines AAL

Ces formations sont indispensables pour avoir un maximum d'opérateurs formés au sujet AAL afin qu'ils puissent encadrer une animation AAL mais également que le programme « 200.000 arbres certifiés « végétal local » puissent être accompli. Ces formations sont un véritable levier pour former le réseau Afac-Agroforesteries et accompagner chaque opérateur dans la démarche AAL.

ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSIERS ET COMMISSIONS

Conditions de remise du dossier de candidature :

Les candidats transmettent leur dossier par email à contact@afac-agroforesteies.fr avec pour objet : appel à projets « Plantons 1 million d'arbres en France ».

Seuls les dossiers de candidature reçus avant le mercredi 15 juillet 2015, 16h seront acceptés.

Sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées sur la base des documents fournis par les candidats en application avec le règlement de l'appel à projets. Une première commission composée d'un jury Afac-Agroforesteries sélectionnera les candidats, le 17 juillet ou le 20 juillet. Lors d'une deuxième commission, l'Afac-Agroforesteries présentera à la Fondation les dossiers retenus pour les valider communément le 23 juillet. La réponse aux candidats retenus sera transmise courant fin juillet-début août par email.

Acceptation du candidat :

Une fois le candidat averti de sa sélection, ce dernier devra envoyer une réponse écrite de son acceptation d'engagement dans le programme avant le 10 septembre 2015 à l'adresse email suivante : contact@afac-agroforesteries.fr.

Demande de renseignements :

Toute demande doit être adressée à :

Mlle Paule POINTEREAU
contact@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 79 25 61 37

ANNEXE 1.

Modèle de tableau de bord

Fiche opérateur - Table de saisie des données

Année :	
Période de plantation :	
Date d'actualisation :	

Saisie de données sur l'opérateur référent du programme

Nom et Prénom de la personne référente	
Fonction	
N° de tel fixe	
N° de tel portable	
Email	
Nom et Prénom de la 2ème personne référente (si il y a)	
Fonction	
N° de tel fixe	
N° de tel portable	
Email	

Saisie de données sur la structure de l'opérateur

Nom de la structure	
Adresse complète de la structure	
Nom et prénom du responsable ou président de la structure	
Air d'influence de la structure (régionale, départementale, communale, bassin versant, exploitation, autre)	
Typologie de la structure*	
Objectifs principal de la structure	
Projet phare de la structure	
Nombre de salariés mobilisés sur le programme	
Nombre de bénévoles mobilisés sur le programme	
Nombre d'adhérents mobilisés sur le programme	
Nombre d'arbres plantés en moyenne chaque année par la structure	

Saisie de données sur le programme

Année(s) de participation antérieure au programme	
Co-financeurs éventuels	

Saisie de données sur l'engagement dans la filière "Arbres et Arbustes Locaux"

Date de certification	
Nombre d'espèces certifiées" végétal local"	
Nombre de régions d'origines	
Coordonnées de vos fournisseurs de plants (même si ils ne produisent pas des plants "végétal local")	

***Typologie de la structure**

choisir parmi :
association "arbres champêtres, haies et agroforesteries"
association environnementale
collectivité territoriale
fédération des chasseurs
chambre d'agriculture et structure agricole
entreprise et bureau d'étude
enseignement et recherche
individuel (agriculteur, particulier)
autre (préciser)

Règlement de l'appel à projets du programme « Plantons 1 million d'arbres en France » saison 2015-2016

Bilan de plantation - Table de saisie des données														
Année :		Opérateur :												
Période de plantation :		Pays :												
Date d'actualisation :				Site 1	Site 2	Site 3	Site 4	Site 5	Site 6	Site 7	Site 8	Site 9	Site ...	
Saisie de données relatives à la localisation du site de plantation														
Latitude (de la commune renseignée par l'Afac-A)														
Longitude (de la commune renseignée par l'Afac-A)														
Lieu-dit														
Code postal														
Commune														
Région														
Pays				France	France	France	France	France	France	France	France	France	France	France
Saisie de données relatives à la plantations														
Nombre d'arbres plantés														
Nombre de plants certifiés d'origine locale (contenu dans le nombre d'arbres plantés)														
Nom et prénom du planteur														
Type de planteur*														
Type de plantation*														
Objectif principal du planteur*														
Type de paillage														
Type de protection des plants (filet, grillage ou autre)														
Saisie de données relatives à la sensibilisation/formation														
Animation Fondation Yves Rocher		*Type de planteur												
Thème de l'animation		choisir parmi :												
Nombre estimé de personnes touchées		agriculteur												
Nombre d'arbres plantés		particulier (non-agriculteur)												
Date de l'événement		collectivité												
		association												
		autre (préciser)												
Saisie de données financières														
Financement		*Type de Plantation												
		choisir parmi :												
Nombre d'arbres conventionnés (prévu par l'opérateur)		arbres	montant en €	haie simple										
Nombre d'arbres réalisés				haie double										
				haie sur talus										
				verger haute tige										
				bosquet										
				intraparcellaire										
				alignement d'arbres										
				arbres isolés										
				*Objectif principal du planteur										
				choisir parmi :										
				confort animal										
				protection des parcelles (brise-vent, ...)										
				protection des cours d'eau										
				préservation biodiversité										
				amélioration paysagère										
				valorisation du bois (bois énergie, bois d'œuvre)										
				rétablissement de la TVB										
				auxiliaire des cultures										
				intérêt cynégétique										
				lutte contre l'érosion										
				clôture										
				autre (préciser)										